



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 octobre 2020 — N° 131

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme GRAVES et à M. Gilles Vallée, président de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Gîte Jeunesse inc..

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Gala Arc-en-ciel du Conseil québécois LGBT.

7 octobre 2020

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens de la circonscription de Masson à participer à la collecte de sang tenue à la caserne des pompiers de Mascouche.

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration afin d'offrir des condoléances à la famille de Mme Joyce Echaquan, à la communauté de Manawan et à la nation attikamek.

M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Sébastien Ouellet, directeur général du Centre de ressources pour hommes Optimum Saguenay—Lac-Saint-Jean.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Groupe AGF inc. et le cégep Édouard-Montpetit, lauréats des Mercuriades.

M. Schneeberger (Drummond—Bois-Francs) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claudie Roby pour son engagement bénévole et communautaire.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

7 octobre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 68 Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **489** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 68.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Bureau des enquêtes indépendantes;
(Dépôt n° 1900-20201007)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Comité de déontologie policière.
(Dépôt n° 1901-20201007)

7 octobre 2020

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de l'Entente-cadre nationale et déploiement des processus d'interventions concertés pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées;

(Dépôt n° 1902-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité Chapitre II – Politique de lutte contre la maltraitance;

(Dépôt n° 1903-20201007)

Les rapports annuels de gestion 2019-2020 des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants:

Bas-Saint-Laurent

(Dépôt n° 1904-20201007)

Des Îles

(Dépôt n° 1905-20201007)

Gaspésie

(Dépôt n° 1906-20201007)

Lanaudière

(Dépôt n° 1907-20201007)

Montérégie-Est

(Dépôt n° 1908-20201007)

Les rapports annuels de gestion 2019-2020 des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale

(Dépôt n° 1909-20201007)

Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1910-20201007)

Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1911-20201007)

7 octobre 2020

Les rapports annuels 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Bas-Saint-Laurent	(Dépôt n° 1912-20201007)
Des Îles	(Dépôt n° 1913-20201007)
Gaspésie	(Dépôt n° 1914-20201007)
Montérégie-Centre	(Dépôt n° 1915-20201007)
Montérégie-Est	(Dépôt n° 1916-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
(Dépôt n° 1917-20201007)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval;
(Dépôt n° 1918-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval;
(Dépôt n° 1919-20201007)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;
(Dépôt n° 1920-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel;
(Dépôt n° 1921-20201007)

7 octobre 2020

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;

(Dépôt n° 1922-20201007)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut de cardiologie de Montréal;

(Dépôt n° 1923-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services de l'Institut de cardiologie de Montréal.

(Dépôt n° 1924-20201007)

Puis, au nom de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société québécoise des infrastructures.

(Dépôt n° 1925-20201007)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Tribunal administratif du travail.

(Dépôt n° 1926-20201007)

Puis, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il dépose :

Le bilan 2018-2019 de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration;

(Dépôt n° 1927-20201007)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Société d'habitation du Québec;

(Dépôt n° 1928-20201007)

Le rapport annuel 2018 de l'Administration régionale Kativik;

(Dépôt n° 1929-20201007)

7 octobre 2020

Les états financiers de l'Administration régionale Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 (version anglaise);
(Dépôt n° 1930-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 de l'Administration régionale Baie-James;
(Dépôt n° 1931-20201007)

Les états financiers de l'Administration régionale Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020;
(Dépôt n° 1932-20201007)

Le rapport annuel 2019-2020 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;
(Dépôt n° 1933-20201007)

Cree Nation Government Regional Economic Development Financial Information, March 31, 2020 (version anglaise).
(Dépôt n° 1934-20201007)

Puis, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Régie de l'énergie.
(Dépôt n° 1935-20201007)

Enfin, au nom de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, il dépose :

Le rapport intitulé *Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse – Point de mire sur la réunification familiale*.
(Dépôt n° 1936-20201007)

7 octobre 2020

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, dépose :

Trois études scientifiques portant sur les effets des applications de traçage sur la pandémie de la COVID-19 (versions anglaises).

(Dépôt n° 1937-20201007)

M. le président dépose :

Le rapport d'activités et de gestion 2019-2020 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 1938-20201007)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des informations publiées ce matin dans les médias, selon lesquelles des gestionnaires du réseau de la santé auraient été propriétaires d'une agence de placement de personnel dans le réseau de la santé;

7 octobre 2020

QU'elle reconnaisse que l'existence des agences de placement a contribué au déplacement massif de personnel d'un établissement à l'autre lors de la première vague de COVID-19, et que ce phénomène est déjà reconnu comme l'un des facteurs ayant contribué à la propagation du virus;

QU'elle reconnaisse que les agences de placement de personnel constituent, dans l'immédiat, une distorsion du marché du travail, et qu'à terme, le réseau de la santé et des services sociaux devrait s'en affranchir;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'interdire dans les meilleurs délais à tout gestionnaire du réseau de la santé d'opérer ou d'être propriétaire d'une agence de placement de personnel fournissant des services dans ce réseau.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 490 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la mort de Joyce Echaquan est survenue dans des circonstances extrêmement graves, insoutenables pour l'ensemble des Québécois, et que cette tragique fin de vie doit conduire au changement et à l'action;

7 octobre 2020

QU'elle rappelle que la commission Viens a conclu, à la lumière de nombreux témoignages, que « les membres des Premières Nations et les Inuit ne se sentent pas en sécurité lorsque vient le temps de mettre leur santé entre les mains des services publics »;

QU'elle reconnaisse, conformément à l'appel à l'action de la commission, le principe de sécurisation culturelle;

QU'elle demande au gouvernement de travailler, conjointement avec les Premières Nations et les Inuit, pour enchâsser ce principe dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **491** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, présente une motion concernant l'habitation au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

7 octobre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne la violence envers la population civile arménienne et exprime ses vives préoccupations face aux violents affrontements qui sévissent au Haut-Karabakh;

QU'elle appelle à une solution pacifique et joigne sa voix au gouvernement fédéral, au Groupe de Minsk, au Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'Union européenne et à de nombreux chefs d'état qui ont réclamé un arrêt immédiat des combats afin de désamorcer les tensions et de reprendre sans tarder des négociations constructives;

QU'elle se désole de la crise humanitaire engendrée par ce conflit en raison du déplacement de milliers de civils forcés de fuir leur domicile. Cette crise qui risque également de s'aggraver en raison de la pandémie COVID-19;

QU'elle exprime sa solidarité à l'Arménie membre de l'Organisation internationale de la Francophonie;

QU'enfin l'Assemblée nationale reconnaisse au peuple arménien le droit de vivre en paix et en toute sécurité tout en préservant sa langue, sa culture et sa foi.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **492** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

7 octobre 2020

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la Loi canadienne sur les Indiens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 07, M. le président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 14.

7 octobre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 493 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 35 est adopté.

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 494 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 50 est adopté.

7 octobre 2020

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 septembre 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est ajourné au nom de M. Leitão (Robert-Baldwin).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

7 octobre 2020

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du temps d'attente pour l'accès aux soins de santé mentale depuis les six derniers mois et de la nécessité de régler prioritairement cet enjeu très important;

QU'elle confirme l'urgence de tenir une commission parlementaire pour entendre des experts concernant les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage), propose :

QUE la motion du député de D'Arcy-McGee soit amendée de la manière suivante :

7 octobre 2020

Ajouter, après le quatrième paragraphe, le paragraphe suivant : « QU'elle prenne acte que les psychologues, travailleurs sociaux, travailleuses sociales, psychoéducateurs et psychoéducatrices sont actuellement inclus.es dans les mesures de délestage dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment afin de faire de la vaccination et du dépistage, et qu'elle demande au gouvernement de mettre fin à cette pratique, afin de s'assurer que les professionnels de la santé mentale se dédient entièrement à leur champ d'expertise ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du temps d'attente pour l'accès aux soins de santé mentale depuis les six derniers mois et de la nécessité de régler prioritairement cet enjeu très important;

QU'elle prenne acte que les psychologues, travailleurs sociaux, travailleuses sociales, psychoéducateurs et psychoéducatrices sont actuellement inclus.es dans les mesures de délestage dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment afin de faire de la vaccination et du dépistage, et qu'elle demande au gouvernement de mettre fin à cette pratique, afin de s'assurer que les professionnels de la santé mentale se dédient entièrement à leur champ d'expertise;

7 octobre 2020

QU'elle confirme l'urgence de tenir une commission parlementaire pour entendre des experts concernant les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et sur la motion d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, M. Tremblay (Dubuc), propose :

QUE la motion du député de D'Arcy-McGee soit amendée de la manière suivante :

Au 4^e alinéa, supprimer les mots après « QU'elle prenne acte » et les remplacer par « que depuis un an, le nombre d'usagers en attente de services en santé mentale a chuté de 45%, passant de 28 445 demandes à 15 731 demandes. »;

Retirer le 5^e alinéa.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

7 octobre 2020

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte que depuis un an, le nombre d'usagers en attente de services en santé mentale a chuté de 45%, passant de 28 445 demandes à 15 731 demandes;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et sur les motions d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage) et de M. Tremblay (Dubuc), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE le sixième alinéa de la motion du député de d'Arcy-McGee soit amendé en insérant, après le mot « Québécois, », les mots suivants : « incluant la création d'équipes d'intervention en santé mentale formées de professionnels compétents déployés directement dans les milieux à risque, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

7 octobre 2020

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du temps d'attente pour l'accès aux soins de santé mentale depuis les six derniers mois et de la nécessité de régler prioritairement cet enjeu très important;

QU'elle confirme l'urgence de tenir une commission parlementaire pour entendre des experts concernant les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, incluant la création d'équipes d'intervention en santé mentale formées de professionnels compétents déployés directement dans les milieux à risque, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et sur les motions d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage), de M. Tremblay (Dubuc) et de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE la motion du député de D'Arcy-McGee soit amendée de la manière suivante :

À la fin du dernier paragraphe, ajouter les mots « , notamment en embauchant au moins 300 ressources additionnelles en santé mentale d'ici la fin de l'année 2020 ».

7 octobre 2020

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du temps d'attente pour l'accès aux soins de santé mentale depuis les six derniers mois et de la nécessité de régler prioritairement cet enjeu très important;

QU'elle confirme l'urgence de tenir une commission parlementaire pour entendre des experts concernant les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec, notamment en embauchant au moins 300 ressources additionnelles en santé mentale d'ici la fin de l'année 2020.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et sur les motions d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage), de M. Tremblay (Dubuc), de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la permission de son auteur.

7 octobre 2020

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) refuse la proposition d'amendement de M. Tremblay (Dubuc) et accepte les propositions d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **495** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **496** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion d'amendement de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **497** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

7 octobre 2020

Est enfin mise aux voix la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **498** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit adopté.

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 octobre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 octobre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 489)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

7 octobre 2020

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 490)

(Identique au vote n° 489)

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 491)

(Identique au vote n° 489)

Sur la motion de Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 492)

(Identique au vote n° 489)

7 octobre 2020

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 493)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

7 octobre 2020

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 494)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

7 octobre 2020

Sur la motion d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 495)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

7 octobre 2020

Sur la motion d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 496)

(Identique au vote n° 495)

Sur la motion d'amendement de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 497)

(Identique au vote n° 495)

Sur la motion principale de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 498)

(Identique au vote n° 495)
